



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026

▪ **PRÉSENTS :**

- M. BELLIER-BENISTAND Eric, M. BRUN Olivier, Mme DREVARD Déborah, Mme ECHEVET Peggy, Mme FILET-COCHE Nancy, Mme GUILLIER Céline, Mme HUGONIN Manon, M. LEBERT Eloi, M. PARQUE Yannick, Mme PELIZZARI Emilie, M. SAVIGNON Florent, M. TESTOUD Loïc, Mme THOMAS Liliane, Mme THOMAS Sabrina, M. ZUNKO Thierry

▪ **ABSENTS :**

▪ **POUVOIRS :**

▪ **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme PELIZZARI Émilie

↳ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT**

Le procès-verbal de la séance du 29/04/2026 est :

- approuvé à l'unanimité
- approuvé avec observations suivantes :

↳ **ORDRE DU JOUR**

1. Convention de groupement appel à projet CITEO
2. Modification des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

↳ DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1 / Convention de groupement appel à projet CITEO

Madame le Maire expose les faits suivants :

« Le projet de délibération concerne la signature d'une convention de groupement avec la Communauté de communes Royans-Vercors et plusieurs communes du territoire dans le cadre de l'appel à projets CITEO « Tri des emballages hors foyer ».

Depuis le 1er janvier 2025, le tri des déchets d'emballages hors domicile est devenu obligatoire dans les espaces publics et les établissements recevant du public. La CCRV a porté une candidature collective afin d'obtenir des financements permettant l'acquisition d'équipements de tri adaptés (corbeilles bi-flux, supports de sacs, colonnes d'apport volontaire...). Cette candidature a été retenue par CITEO.

La convention proposée aujourd'hui précise les modalités d'organisation du groupement ainsi que les règles de répartition des subventions entre les communes. »

Huit communes adhèrent à ce groupement. Pour Saint Laurent, il y a 16 poubelles de village (hors foyer) à changer. Elles seront mises en place par les agents techniques. Toutes les communes sont dans l'obligation de changer leurs poubelles (côté jaune et côté grise pour faire le tri). Il y avait 4 modèles proposés, le choix est fait surtout sur le modèle avec un couvercle. On aura sûrement 2 modèles différents pour permettre de garder chaque emplacement. La CCRV a permis d'avoir des prix plus raisonnables.

M. LEBERT demande qui est le référent sur le dossier ? et va-t-il y avoir un travail avec les habitants ?

Mme le Maire précise qu'il ne faut pas confondre les poubelles hors foyers et les points de collectes. Concernant les points de collecte des déchets une réunion est prévue le 9 juillet et sera suivie par une réunion publique.

Les points de collecte ont été déployés sur le Vercors et ça fonctionne plutôt bien.

Mme THOMAS L. : Que va-t-on faire pour la salle des fêtes ou les écoles où il y a pas mal de poubelles ?

Mme le Maire répond que les personnes seront obligées d'aller au plus proche. Ou de mettre un point de collecte devant l'école.

Mme THOMAS L. précise qu'il faudrait une poubelle qui permette de trier à la cantine pour que le tri soit fait au fur et à mesure. Il serait bien que ce soit fait à la salle des fêtes. Avant la CCRV fournissait ce bac avec des poubelles différentes.

Mme DETHES répond que ces bacs sont disponibles à la CCRV avec une mise à disposition ponctuelle par convention (manifestations, événement...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention de groupement avec la Communauté de communes Royans Vercors et plusieurs communes du territoire.
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

2/ Modification des membres de la commission de contrôle de la liste électorale

Madame le Maire expose les faits suivants :

« La présente délibération a pour objet de modifier la composition de la commission de contrôle de la liste électorale. En effet, certains membres désignés exercent les fonctions d'adjoints au maire titulaires d'une délégation, fonctions incompatibles avec la participation à cette commission conformément à l'article L.19 du Code électoral.

Il convient donc de procéder à leur remplacement afin de garantir la conformité réglementaire de la commission.

Les nouveaux membres peuvent être des conseillers municipaux dès lors qu'ils ne disposent pas d'une délégation relative à la gestion des listes électorales. »

Les adjoints ne peuvent pas être membres de cette commission. Mme le Maire propose qu'ils soient remplacés par Mme HUGONIN Manon, M. BRUN Olivier et Mme THOMAS Sabrina en tant que délégués et M. SAVIGNON Florent comme suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Valide** la liste des nouveaux membres qui se sont proposés en séance,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, financier ou juridique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

↳ POINTS INFO

Mme PELIZZARI : Nous allons démarrer l'utilisation de l'application Panneau Pocket déjà utilisé par des communes aux alentours pour 540€ pour 3 ans et demi (moins coûteux qu'intra-muros). Nous avons déjà la page Facebook qui est gratuite mais nous ne souhaitons pas imposer aux habitants l'utilisation des réseaux sociaux. Nous conservons donc la page Facebook, le site de la mairie qui est toujours régulièrement mis à jour ainsi que le panneau extérieur. Et nous rajoutons panneau pocket pour permettre d'informer plus facilement et le plus rapidement possible un maximum d'habitants.

Pour la vente de la parcelle n°6, le prix plancher de 11 000 € a été atteint.

↳ QUESTIONS DIVERSES

- L'opposition adresse ses félicitations à l'ensemble du Conseil pour la commémoration du 8 mai. La lettre de la commune a été très bien rédigée et bien référencée notamment avec la citation de la journaliste Salomé Saqué. M. LEBERT demande s'il sera possible de publier cette lettre (petit journal, site de la mairie...).

Madame le Maire répond qu'il y a aucun souci que cela sera fait.

M. LEBERT fait part des questions pour lesquelles l'opposition souhaite des informations :

- Question sur l'avancement des commissions municipales :

Elles seront affichées avec les noms. Chaque membre des commissions a reçu un courrier. Une fiche récapitulative de chaque commission a été faite par Mme DETHES expliquant son rôle et mentionnant ses membres élus et extérieurs. Elles seront affichées sur le panneau d'affichage en mairie, et sera adressé par mail aux personnes qui composent les commissions.

Demande la possibilité de rajouter la fréquence ?

Elles se réunissent en fonction des projets qui seront menés. Quand un projet émerge la commission est saisie.

- Question sur l'avancée du projet d'Espace médical :

Long échange avec les médecins. Il faut leur trouver un local rapidement.

Discussion avec eux autour du projet sous la médiathèque qui après réflexion ne les intéresse pas.

Retour vers DAH pour projet le long des HLM sur la descente de la maternelle. DAH plus ouvert à la discussion. Nous irions plutôt vers ce projet si les souhaits de la commune sont entendus.

Mme DREVARD : Pourquoi n'ont-ils finalement pas retenu le projet sous la médiathèque ?

Mme le Maire : Ils ne veulent pas engager leurs fonds propres. Alors qu'un tel projet les y obligerait.

Mme DREVARD : Dans l'hypothèse où nous optons pour rembourser DAH à posteriori, aurons-nous la capacité financière pour d'ici un ou deux ans ?

Mme le Maire : DAH fait l'avance sur 2 ans ou 3 ans maintenant pour les communes sur un délai ce qui permet aux communes de faire des projets. D'autre part, DAH ne souhaitait pas être propriétaire des locaux et les louer aux médecins. C'est une transaction qu'ils ne veulent plus faire car trop de « turn over » chez les professionnels de santé, cela crée beaucoup trop de logistique pour eux. Nos médecins ont fait un courrier à DAH pour expliquer qu'ils sont sur le territoire depuis longtemps et qu'ils comptent y rester. Potentiellement ils pourraient louer à DAH ce qui n'impliquerait peut-être pas de financement de la commune. A étudier.

- Question sur la situation du Bureau de Tabac :

Les pièces justificatives sont presque toutes arrivées en mairie et seront envoyées à la préfecture. L'histoire du compteur d'eau a été solutionné (mis à jour durant le RDV).

- Question sur le budget pour la construction de l'école :

Pour le moment pas d'emprunt contracté. Les travaux ont pris du retard ce qui permet d'affiner les besoins. Mme DETHES sera en capacité de donner plus de détail en septembre pour voir auprès de quelle banque on souhaite contracter l'emprunt. Il faut aussi affiner le besoin réel de financement comme les délais se décalent. Rester au plus près des besoins sur 2026. Transfert des maternelles sur janvier 2027. On a été gênés par les intempéries (pour le gros œuvre il aurait fallu un automne et un printemps moins contraignant). On a donc pris du retard dans la maçonnerie.

Au 2 novembre cela devrait être livrable. On préfère demander le changement pour janvier 2027 pour éviter d'envisager le déménagement trop tôt.

Petit à petit les corps de métiers commencent à intégrer le chantier. On est en réunion de chantier tous les mercredis.

- Question sur les actions prévues à destination des plus jeunes et des aînés :
Mise en place d'un conseil municipal des jeunes et d'un conseil municipal des aînés à partir de septembre prochain. Pour les plus jeunes on va essayer de mettre des collégiens, des primaires.

Repas des aînés sera sûrement prévu un vendredi pour faire venir les enfants au moment du goûter.

Mme DREVARD : Allez-vous renouveler les colis ?

Mme FILET-COCHE : Oui pour les gens qui ne peuvent/veulent pas venir.

Mme THOMAS L. : Ils auront toujours le choix entre le repas et le colis ? Vous maintenez la même limite d'âge ?

Mme FILET-COCHE : oui ils auront le choix. Et on travaille dessus, on va regarder la liste électorale pour voir si nous gardons cette limite d'âge.

Mme THOMAS L. : On avait gardé l'âge qui est depuis très longtemps.

Mme DREVARD : Pour les colis est-on toujours dans l'idée de travailler avec des agriculteurs du Vercors ?

Mme FILET-COCHE : Oui des locaux. Le travail auprès des aînés est important surtout pour la mémoire qu'ils apportent. Ils restent attachés à l'histoire du territoire et des « bâtiments ». Par exemple des habitants ont demandé la remise de la croix sur la route de Ste Eulalie qui était tombée suite à des intempéries il y a environ 2 ans. La croix avait été récupérée par les services techniques qui sont en train de travailler dessus pour sa remise en place.

Mme THOMAS L. : Allez-vous déclencher un plan canicule ?

Pour le moment on n'a pas de directive préfectorale. On attend.

Les personnes âgées qui n'ont pas de clim peuvent aller à la bibliothèque sur les horaires d'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Le Maire,

Nancy FILET-COCHE



Le Secrétaire de séance,

Émilie PELIZZARI

